



BUDGET ANNEXE

**Office de Tourisme
Val d'Yerres
Val de Seine**

**COMPTE
ADMINISTRATIF**

2017

Conseil Communautaire du 05/07/2018

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations d'ordre générales		
4	A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
7	A1 - Vue d'ensemble – Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
9	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
10	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
11	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
14	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
15	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		X
	A1.1 - Présentation croisée par fonction – Détail fonctionnement		X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction – Détail investissement		X
	A2.1 - Etat de la dette – Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette – Répartition par nature de dette		X
	A2.3 - Etat de la dette – Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette – Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette – Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette – Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette – Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette – Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette – Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonct. (2)		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Invest. (2)		X
	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonct. (3)		X
	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Invest. (3)		X
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonct. (4)		X
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Invest. (4)		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme, et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes prélevées d'une affectation spéciale		X

	C - Autres éléments d'informations		
18-19	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des organismes des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
	D - Décision en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
21	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art.L.2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R.5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau chapitre pour la section d'investissement.
 - ~~avec~~ ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (3);
 - ~~avec~~ ou sans vote formel sur chacun des chapitres (3).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

.....NEANT.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (3):

- semi budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- ~~budgétaires (délibération n°.....du.....)~~

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf.colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le budget a été voté (3):

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article"
 (3) Rayer la mention inutile.

PRESENTATION
GENERALE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	44 483.37	g	50 000.00
	Section d'investissement	b		h	
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	4 259.57
	Report en section d'investissement (001)	d		j	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	44 483.37	=g+h+i+j	54 259.57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f		l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f		=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	44 483.37	=g+i+k	54 259.57
	Section d'investissement	=b+d+f		=h+j+l	
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	44 483.37	=g+h+i+j+k+l	54 259.57

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
-----------	---------	------------------------------------	-----------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 259.57	52.00			9 207.57
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 000.00	44 431.37			568.63
Total des dépenses de gestion courante		54 259.57	44 483.37			9 776.20
Total des dépenses réelles de fonctionnement		54 259.57	44 483.37			9 776.20
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		54 259.57	44 483.37			9 776.20
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	50 000.00	50 000.00			
Total des recettes de gestion courante		50 000.00	50 000.00			
Total des recettes réelles de fonctionnement		50 000.00	50 000.00			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		50 000.00	50 000.00			
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		4 259.57				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	52.00		52.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	44 431.37		44 431.37
	Dépenses de fonctionnement - Total	44 483.37		44 483.37
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	50 000.00		50 000.00
	Recettes de fonctionnement - Total	50 000.00		50 000.00
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			4 259.57

FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 259.57	52.00			9 207.57
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS					
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES					
60623	FOURNITURES NON STOCKEES ALIMENTATION					
60632	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT					
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	4 259.57	52.00			4 207.57
	DIVERS					
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE		52.00			-52.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	4 259.57				4 259.57
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 000.00				5 000.00
	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					
6237	PUBLICATIONS	5 000.00				5 000.00
	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS					
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS					
6257	RECEPTIONS					
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 000.00	44 431.37			568.63
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		606.77			-606.77
	IMPOTS, TAXES ET VERS. J REMUN. (AUTRES ORGANIS.)					
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT		231.00			-231.00
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION		375.77			-375.77
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	45 000.00	43 824.60			1 175.40
	RENUMERATIONS DU PERSONNEL					
	PERSONNEL TITULAIRE					
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	45 000.00	39 701.60			5 298.40
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE		209.00			-209.00
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE					
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.		3 914.00			-3 914.00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656		54 259.57	44 483.37			9 776.20
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022		54 259.57	44 483.37			9 776.20
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		54 259.57	44 483.37			9 776.20

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	50 000.00	50 000.00			
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	50 000.00	50 000.00			
74751	PARTICIPATIONS GFP DE RATTACHEMENT	50 000.00	50 000.00			
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+76+013		50 000.00	50 000.00			
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+75+77+78		50 000.00	50 000.00			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		50 000.00	50 000.00			

Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	4 259.57
---	-----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

ANNEXES

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1
ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME AU 31/12/2017	

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS		0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (5)		1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
TECHNIQUE (5)		0	0	0	0	0	0
SOCIALE (5)							
MEDICO-SOCIALE (5)							
MEDICO-TECHNIQUE (5)							
SPORTIVE (5)		0	0	0	0	0	0
CULTURELLE ET ARTISTIQUE (5)		0	0	0	0	0	0
ANIMATION (5)		0	0	0	0	0	0
POLICE MUNICIPALE (5)							
EMPLOIS NON CITES (5)							
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		1	0	1	1	0	1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'Assemblée délibérative. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, * emplois spécifiques * régies par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	CI
ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME AU 31/12/2017	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
NEANT						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 FN : Financier
 TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 URU : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
 COM : Communication
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culture (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 RS : Restauration scolaire
 ENT : Entretien
 CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4* : emplois à temps non couverts des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.
 A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés " A / autres " et feront l'objet d'une précision (ex : " contrats aidés ").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-59 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

**ANNEXE
ARRETE ET SIGNATURES**

OTI

Nombre de membres en exercice : 70
 Nombre de membres présents : 43
 Nombre de suffrages exprimés : 52
 VOTES : Pour : 51 / Contre : 1 / Abstentions : 7



Date de convocation : 29-06-2018

Présenté par le Président
 A Crosne, le 05-07-2018
 Le Président
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
 A Crosne, le 05-07-2018

Les membres du Conseil Communautaire,

 François DUROVAY	 Olivier CLODONG	 Georges TRON	 Bruno GALLIER
 Serge POINSOT	 Christine GARNIER	 Romain COLAS	 Georges PUJALS
 Michael DAMIATI	 Sylvie CARILLON	 Nicole LAMOTH	 Valérie FAGOT
 François LEVASSEUR	 Patrick DUBOIS	 Jacky GERARD	 Jacqueline FARGUES
 Patrick BERNARD	 Annie FONTGARNAND	 Eric ADAM	 Damien ALLOUCH
 Clarisse ANDRE	 Simone ARNAUD	 Monique BAILLOT	 Françoise BALU
 Gaëlle BOUGEROL	 Gérard BOUTHIER	 Aude BRISTOT	 André CANAS
 Gilles CARBONNET	 Christophe CARRERE	 Bachir CHEKINI	 Serge CHEVALIER
 Saïd DAFI	 Jacqueline DISNARD	 Valérie DOLLFUS	 Sylvie DONCARLI
 Nicolas DUPONT-AIGNAN	 Marie-Hélène EUVRARD	 Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ	 Christian FERRIER
 Paule FONTANIEU	 Jean-Claude FRAVAL	 Joël GRUERE	 Pierre-Marie GUENIER
 Amir HADZIC	 Paten HIDRI	 Didier HOELTGEN	 Christophe JOSEPH
 Mathilde KTOURZA	 Jean-Claude LE ROUX	 Franck LEROY	 Pascal LU
 Guy MAGUERO	 Pascal MICHELANGELO	 Muriel MOISSON	 Dominique MONGE-MANTAL


Françoise NICOLAS

Marc NUSBAUM


Nicole POINSOT

Richard PRIVAT


Dominique RENONCIAT

Jérôme RITTLING

Daniel ROURE

Lionel SENTENAC

Adeline SEVEAU

Joëlle SURAT

Martine SUREAU


Jean-Gilles SZYJKA


Daniel VILLATTE

Philippe WELSCH

Transmission en Préfecture le :
Publication le :

Certifié exécutoire




François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne



2